

## AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT Nº 1709-21

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ:

QUE le Règlement nº 1709-21 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter les frais relatifs au permis d'utilisation extérieure de l'eau potable et aux billets pour l'accès aux terrasses du Festival de cirque

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 16 mai 2022.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 17e jour du mois de mai 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au <u>www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca</u>